

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 23 JANVIER 2020

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 17 janvier 2020, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX, Mme Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Gilles SAUMIER, François GENAY, Bernard VAUTRIN, Pierre BURDUCHÉ, Mme Marie-Lucie HENRY, M. Gérard FRANÇOIS, Mme Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Alexandra HUGO, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, MM. Bernard RECOUVREUR, Aziz SAHIN, Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX, M. Pascal BURGAIN, Mme Mélanie CHERRIER, MM. Francis VILLAUME, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Jean-Pierre CARRY, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Sabine TIHA (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*), MM. Cédric PERRIN, Fernand PHILIPPE (*pouvoir à M. Jacques PISTER*), Mme Florence DUPAYS (*remplacée par M. Gilles SAUMIER*), M. Alain THIERY (*remplacé par M. Pierre BURDUCHÉ*), Hervé BERTRAND, Mme Edith BAGARD (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), MM. Gérard BARDOT (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Pascal BAUCHE, Frédéric BREGÉARD (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*), François FRASNIER (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Mme Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Alexandra HUGO*), M. Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), Mmes Michèle WALTER, Claudine COLAS (*pouvoir à Mme Virginie BURTIN*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Gérard RITZ (*remplacé par M. Jean-Pierre CARRY*), Jean-Marie LECLERE.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Michel BOESCH, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Anne LASSUS, Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, MM. Jean-Luc DEMANGE, Vincent VAUTHIER, Benoît TALLOT

RAPPORTEUR : M. le Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 30 JANVIER 2020 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2020-011 : Administration Générale - Convention pré-opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et la Commune de Bertrichamps concernant l'ancienne Taillerie sise à Bertrichamps

La Commune de Bertrichamps et la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) souhaitent étudier, en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), la reconversion de l'ancienne taillerie sise à Bertrichamps afin d'y réaliser un projet structurant pour le territoire, possiblement un centre d'accueil pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

La convention pré-opérationnelle ci-jointe entre l'EPFL, la CCTLB et la Commune de Bertrichamps permet de réaliser l'ensemble des études nécessaires à la reconversion de ce bien. Le montant estimé est fixé à 100 000 euros T.T.C. L'EPFL assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude et le financement est réparti comme suivant :

- 80% EPFL
- 15% CCTLB
- 5% Commune de Bertrichamps

Dans ce contexte, et au regard du caractère structurant de ce projet, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président à signer la convention pré-opérationnelle MM10PO10500, ci-jointe.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Adopte la convention pré-opérationnelle MM10PO10500, ci-jointe, entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la Commune de Bertrichamps,
- Confirme l'engagement de financement de cette étude à hauteur de 15%, soit 15 000 euros T.T.C et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020,
- Autorise le Président à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré à Baccarat, le 23 janvier 2020

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20200123-2020-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2020